

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 002-066/12/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités)

DEE 12/7549/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat communautaire (DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009) avec pour objectif la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, la mise en place d'une politique d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Depuis de nombreuses années déjà, MPM a souhaité s'impliquer dans des actions de maîtrise de l'énergie.

En effet, par une délibération du 8 février 2008 (PEC 002-147/08/BC) elle a signé une convention de partenariat (n° 08/1029) d'une durée de deux ans avec l'Espace Info Energie (EIE) de Marseille.

L'EIE Marseille Provence, confiée par l'ADEME à l'association GERES assure les missions de sensibilisation d'information, de conseils techniques personnalisés, neutres et gratuits auprès des habitants et collectivités du territoire de Marseille Provence Métropole.

MPM a souhaité poursuivre ce partenariat en 2010 et en 2011.

En cohérence avec la démarche Plan Climat initiée en 2009 et afin de permettre à cette association, véritable relais local, de poursuivre ses actions de proximité auprès des habitants et des communes, il est proposé de poursuivre le programme d'actions.

Pour la période 2012 -2013, il consistera à :

- Accompagner les 18 communes de MPM à la réalisation d'actions d'information et de sensibilisation de proximité sur les économies d'énergie
- Accompagner des copropriétés (parc collectif) pour une meilleure maîtrise de l'énergie,
- Inciter des propriétaires de maisons individuelles (par diffus) à la réalisation de travaux de rénovation énergétique,
- Inciter des associations locales « environnement » à développer des actions d'information et de sensibilisation sur l'énergie.

Outre celui de l'ADEME, l'E.I.E. reçoit également le concours financier de la Ville de Marseille, de la Région, du Conseil Général et de la Communauté urbaine MPM.

Selon le budget prévisionnel proposé par l'E.I.E. pour assurer la nouvelle mission d'un an, le financement sera réparti comme suit :

27 % pour l'ADEME,
29 % pour la Ville de Marseille,
12 % pour la Région,
6 % pour le Conseil Général,
12 % pour la Communauté urbaine MPM.

Le principe de l'attribution de cette subvention (30 000 euros) est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté. La présente délibération a pour objet d'approuver les modalités d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
- La délibération 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président;
- La délibération n°DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'approbation des modalités d'élaboration du Plan Climat Territorial – Préfiguration du Plan Climat Territorial – Bilan Carbone– Définition des objectifs – Elaboration et mise en œuvre du programme d'action – Demandes de subventions

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique sont des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement,
- Que le renouvellement sur un an de ce partenariat permettra d'assurer la continuité des actions déjà engagées par l'EIE Marseille Provence sur la période du 2 mai 2012 au 1^{er} mai 2013.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexé entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'association GERES.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Plan Climat,
A la Maîtrise de l'énergie, à la haute qualité
Environnante, au développement durable

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI